

Maître Benjamin NAUDIN

Avocat au Barreau

10, rue Rouvière – 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.55.02.12

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT de 63,89 m² situé au 1^{er} étage escalier A (lot n° 3)

ET DE DEUX CAVES (lots n° 12 et n° 14) situées au sous-sol de l'escalier A,

Dans un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE PONT DE VIVAUX
sis à MARSEILLE (13010), 2, 6, 8, boulevard Icard, cadastrés quartier Pont de Vivaux.

MISE A PRIX : 12.000 EUROS

Visite le Lundi 30 Septembre 2019 de 10 h 30 à 11 h 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,

Palais Monthyon, au rez-de-chaussée, Salle Toussaint Borély,

Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DÉSIGNATION GENERALE :

Il s'agit des biens et droits situés dans un ensemble immobilier dénommé PONT DE VIVAUX sis à MARSEILLE (13010), 2, 6, 8, boulevard Icard, cadastrés quartier Pont de Vivaux, section 857 E n° 70 pour une contenance de 1 a 71 ca, n° 95 pour une contenance de 4 a 39 ca, n° 96 pour une contenance de 21 a 23 ca, n° 97 pour une contenance de 7 a 20 ca tel que cela résulte d'un règlement de copropriété dressé et reçu aux minutes de Maître RENUCCI, lors Notaire à Marseille, le 4

février 1969, publié au 2ème Bureau du Service de la Publicité Foncière de Marseille le 3 mars 1969, volume 5546 n° 7, avec modificatif publié le 8 janvier 1970 volume 6019 n° 10, avec modificatif publié le 5 février 1970 volume 6073 n° 6, avec modificatif publié le 13 mai 1971, volume 58 n° 13, avec modificatif publié le 13 mai 1971, volume 58 n° 14, avec modificatif publié le 6 septembre 1972, volume 404 n° 17.

DÉSIGNATION PARTICULIÈRE :

- LE LOT N° 3 :

Soit un appartement situé au 1^{er} étage escalier A, à gauche en regardant la façade, comprenant : un hall, un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains, un W-C, un dégagement, une penderie plus un balcon de cuisine et les 112/10.000^e indivis des parties communes générales.

- LE LOT N° 14 :

Soit une cave située au sous-sol escalier A et portant le n° 3 du plan et les 7/10.000^e indivis des parties communes générales.

- LE LOT N° 12 :

Soit une cave située au sous-sol escalier A et portant le n° 1 du plan et les 7/10.000^e indivis des parties communes générales.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif dressé par la SCP MASCRET FORNELLI SAGLIETTI VERSINI, Huissiers de Justice associés à Marseille le 11 février 2019 annexé au cahier des conditions de vente.

A la date du procès-verbal descriptif les lieux étaient occupés par le propriétaire.

L'appartement a une superficie loi Carrez de 63,89 m².

La présente vente est poursuivie aux REQUÊTES ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé RESIDENCE PONT DE VIVAUX sis à MARSEILLE (13010), 2-4-6, boulevard Icard et 7-9-11, rue François-Mauriac, agis-

sant par son syndic en exercice **CIPA AGENCE ETOILE** SARL au capital de 441.000 €, immatriculée sous le numéro SIREN n° 054 804 166 dont le siège social est 166, rue Jean-Mermoz, 13008 MARSEILLE, poursuites et diligences de son représentant légal en exercice audit siège domicilié, Ayant pour Avocat **Maître Benjamin NAUDIN** du Barreau de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

* Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille,

* Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour de plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- au Cabinet de Maître Benjamin NAUDIN, Avocat au Barreau de Marseille, 10, rue Rouvière, 13001 MARSEILLE. (Tél. : 04.91.55.02.12)

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 27 août 2019

Benjamin NAUDIN